

WORLD HEALTH ORGANIZATION
REGIONAL OFFICE FOR AFRICA

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
BUREAU REGIONAL DE L'AFRIQUE

SEMINAIRE INTER-PAYS SUR L'AMELIORATION
DES SERVICES DE READAPTATION A BASE COMMUNAUTAIRE
Cotonou (BENIN), du 28 Octobre au 1^{er} novembre 2002

*Présentation ^{sur} la décennie
des Personnes Handicapées
en Afrique francophone.*

PRESENTATION SUR LA DECENNIE DES PERSONNES HANDICAPEES EN AFRIQUE FRANCOPHONE

**(par Mohamed FALL, Directeur Régional de la Panafricaine des Personnes
Handicapées)**

INTRODUCTION

En 1948, la Communauté Internationale adoptait la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui constitue la principale référence en matière des Droits de l'Homme et qui dispose, en son article 1^{er} : "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité"

Et de poursuivre en son article 2 "Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation".

Ces deux articles auraient dû, à eux seuls, suffire pour atteindre la conscience de tous membres de la Communauté Humaine afin que, pour quelle que raison que ça soit, un être humain ne soit privé de ses droits fondamentaux.

Hélas, aujourd'hui, 53 années après et la proclamation par l'ONU de l'Année Internationale des Personnes Handicapées (1981) et de la Décennie Internationale des Personnes Handicapées (1983-1992), l'adoption des 22 Règles de l'ONU pour l'Egalisation des Chances des Personnes Handicapées (1993) et l'institution d'une Journée Internationale des Personnes Handicapées (3 décembre de chaque année à partir de 1993), on est, loin d'un monde sans barrières, sans exclusion. C'est justement pour faire face à la situation que, lors de la dernière assemblée générale de l'Organisation Mondiale des Personnes handicapées (OMPH) tenue en décembre 1998 à Mexico, les leaders de la Panafricaine des Personnes Handicapées (PANAPH) et des fédérations sous-régionales de personnes handicapées ont, après avoir tiré les leçons tirées de la Décennie des Personnes Handicapées de l'ONU et celle de l'Asie, proposé au Conseil Mondial de l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées (OMPH) d'appuyer la proclamation et la mise en œuvre d'une décennie africaine des personnes handicapées pour la période 2000 – 2009.

Par ailleurs, ils ont demandé à la Panafricaine des Personnes handicapées (PANAPH) d'introduire une requête dans ce sens auprès de l'Organisation de l'Unité Africaine.

En Janvier 1999 à l'occasion d'un séminaire africain sur le thème « Handicap, Développement et Coopération », des organisations africaines de personnes handicapées se sont retrouvées à Cape – Town (Afrique du Sud) pour adopter une résolution par laquelle elles demandaient à tous les pays africains de déclarer, le 3 décembre 1999, la Décennie Africaine des Personnes Handicapées pour la période allant du 3 décembre 1999 au 3 décembre 2009.

En Avril 1999 à Alger, la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) a adopté une déclaration portant institution d'une décennie africaine des personnes handicapées pour la période 1999 – 2009. Cette déclaration a été endossée par la 72^{ème} session du Conseil des Ministres et la 36^{ème} session de la conférence des chefs d'Etat et de Gouvernements de l'OUA, tenues à Lomé (Togo) en Juillet 2000.

En décembre 2000, la PANAPH a organisé une réunion extraordinaire de son comité exécutif pour élaborer et adopter un Plan d'Affaires pour la Décennie, document qui a été soumis à l'approbation d'une réunion plus élargie tenue à Lusaka en Mars 2001.

A l'occasion d'une Conférence panafricaine sur la Décennie organisée février 2002 par l'Institut Africain de Réadaptation (IAR) en partenariat avec la Panafricaine des Personnes Handicapées (PANAPH) et sous l'égide de l'Union Africaine, un Plan d'Action continental pour la Décennie a été adopté.

A travers notre présentation, nous tenterons d'analyser l'enjeu de la Décennie pour l'Afrique Francophone qui connaît des retards certains en matière de promotion des Personnes Handicapées et les dispositions prises dans cette partie de l'Afrique pour y assurer le succès de la Décennie

I. LA DECENNIE AFRICAINE DES PERSONNES HANDICAPEES : UN ENJEU POUR L'AFRIQUE CENTRALE, DU NORD ET DE L'OUEST.

La Decennie Internationale des Personnes Handicapees (1983-1992) n'a pas eu les effets escomptes dans les pays des 3 sousregions et ce pour les principales raisons suivantes :

- devant l'instabilité politique et/ou les difficultés économiques de la plupart des pays ; la promotion des personnes handicapées n'étant plus considérée comme une priorité.
- la decennie n'a pas l'objet d'une bonne publicité
- les OPHs qui devraient être les moteurs pour la mise en oeuvre de la decennie n'ont pas été suffisamment sensibilisés et formés
- aucune disposition spécifique n'a été prise pour soutenir financièrement la mise en oeuvre de la decennie
- les Regles d'Egalisation des Chances de l'ONU, qui constitue un des principaux résultats de la Decennie, n'ont pas été suffisamment vulgariser.
- Aussi, la Decennie Africaine des Personnes Handicapees devrait-elle permettre au niveau de ses 3 sous-regions une plus grande prise de conscience, une meilleure organisation et susciter un plus grand soutien.

II. RESULTATS DE LA DECENNIE AFRICAINE DES PERSONNES HANDICAPEES AU NIVEAU DES 3 SOUS REGIONS.

Il est encore trop tôt de parler de résultats de la Decennie après seulement 3 ans d'exécution. Cependant, les premières actions initiées ont permis de :

- de pousser les Etats africains à plus de responsabilités vis à vis de leur citoyens handicapés.
- D'amener les organisations de Personnes Handicapees à élaborer et adopter à tous les niveaux (régionales, sous-régionales et nationales) des plans d'actions pour la Decennie.
- D'encourager la désignation, parmi les Chefs d'Etats d'un parrain pour chacune des 3 sous-régions.

En plus de ces actions générales menées sous les auspices de la Panafricaine des Personnes Handicapées (PANAPH), des actions spécifiques ont été menées par chacune des 3 régions :

A. AFRIQUE CENTRALE

- Organisation d'une visite auprès du Président de la République de Guinée Equatoriale, parrain de la Decennie pour l'Afrique Centrale, pour lui expliquer de vive voix les enjeux de la Decennie. Le principal résultat de cette visite a été l'engagement du couple présidentiel equato-guinéen de soutenir politiquement et financièrement la Decennie au niveau de l'Afrique Centrale.

B. AFRIQUE DU NORD

- Organisation à Nouakchott (Mauritanie) en Février 2000 d'une rencontre internationale de l'Union Maghrébine des Personnes Handicapees (UMAPH) dont les principaux résultats sont les suivantes :
 - Election d'un nouveau Comité Exécutif pour la sous-région.
 - Creation d'un Bureau Régional de Développement basé à Nouakchott
 - Organisation d'un Séminaire d'Egalisation des Chances des Nations-Unies sous la présidence effective du Président de l'OMPH et du Rapporteur Spécial de la Commission des Nations Unies sur le Développement Social.

C. **AFRIQUE DE L'OUEST**

- Lancement de la Decennie, a l'occasion de la 6eme Assemblee Generale de la Federation Ouest-Africaine des Associations de Personnes Handicapees (FOAPH/WAFOD) tenue en decembre 2000 a Praia (Cap-Vert) avec comme activites :
 - Organisation d'un telethon anime par des artistes handicapees et mediatise la television capverdienne.
 - Exposition d'oeuvres realisees realisees par les Personnes Handicapees.
 - Ateliers de formation de leaders d'OPHs.
- Nomination de 4 Comite Executif de la FOAPH comme charges de suivi de la Decennie au niveau des 4 zones de developpement de la FOAPH.
- Lancement officiel au Mali du Projet d'Observatoire Ouest-Africain des droits de Personnes Handicapees.
- Soumission a ADD et a Handicap International d'un projet global pour la mise en oeuvre de la Decennie Africaine des Personnes Handicapees en Afrique de l'Ouest.
- Visite du President de l'OMPH et Secetaire General de la PANAPH a Bamako/Mali.

CONCLUSION

Malgre un debut lent, la Decennie Africaine des Personnes Handicapees a un avenir promoteur en Afrique de l'Ouest, du Nord et du Centre si seulement les partenaires au developpement se decident a accompagner les bonnes volontes deja existant tant au niveau des OPHs qu'au niveau des Gouvernements et de la Societe Civile.